

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Toutefois, cela ne prouve nullement que ce soit le meilleur programme pour le gouvernement ou pour les producteurs. La question clé est la suivante: quel degré de stabilité ce régime fournit-il réellement aux producteurs commerciaux de grain dans l'Ouest et à quel prix de revient? C'est-à-dire, par rapport à d'autres solutions, que comporte un tel programme en fait de coûts et de bénéfices?

D'après les derniers chiffres que j'ai vus, nous pouvons nous attendre qu'environ la moitié des ventes commerciales de grain dans l'Ouest seront couvertes par le maximum de \$25,000 de ventes en gros. Rien ne prouve que les exploitants dont les ventes s'élevaient à \$25,000 ou moins ont plus besoin de stabilisation du prix du grain que les céréaliculteurs dont l'exploitation est plus grande. De toute évidence, compte tenu de conditions inflationnistes persistantes, il est peu probable que le degré de couverture s'accroîtra à partir des prix en baisse. Il faut plutôt s'attendre que le volume de production de grain couvert baisse de 5 à 10 p. 100 par an. En conséquence, la déclaration qui figure à la page 14 du document de travail du gouvernement, selon laquelle le maximum de \$25,000 pourrait bien être modifié de façon à s'adapter aux tendances dans les niveaux de prix et de mise en valeur des exploitations agricoles a grand besoin d'être confirmée.

Dans le bill, on semble faire preuve d'étroitesse d'esprit en disant que le gouvernement donne généreusement de l'argent afin d'assurer une certaine stabilisation, le niveau du cadeau étant l'élément clé. Pourtant le gouvernement, tout comme les agriculteurs, en retirent directement et indirectement des avantages. Par exemple, le versement régulier de liquidités contribue vraisemblablement à accroître de quatre à cinq fois l'économie des Prairies.

En présumant des niveaux normaux d'imposition, il semblerait que le gouvernement récupérerait de \$1 à \$1.50 pour chaque dollar qu'il verse et que les autorités financières de l'administration fédérale pourraient tenter de déduire ou réussir à déduire ces montants des paiements de transfert aux provinces.

Il demeure que le programme n'entraînera probablement pas de frais pour le gouvernement. Pourquoi alors cette limite de \$25,000 du produit maximal de la vente? On pourrait s'attendre que les dépenses des plus grandes fermes exercent un tel effet multiplicateur. On en vient donc à se demander si l'agriculteur moyen doit être l'objectif pour l'établissement de la stabilisation du prix des grains de l'Ouest?

Il y aura bien des questions sur la façon d'y adhérer, d'y revenir et de s'en retirer ultérieurement. Qui va administrer le programme et qui en assumera les frais? Il y a aussi la question du calcul triennal des versements, qui pénalise ceux qui augmentent leur rendement par rapport à ceux qui le maintiennent stable ou le réduisent. Le régime semble donc défavoriser les jeunes agriculteurs.

Nous revenons à la première question: avons-nous besoin de ce nouveau programme? Pourquoi toutes ces nouvelles mesures au sujet des céréales maintenant et pourra-t-on les appliquer? Il semble que les économistes qui y ont travaillé ont un peu trop regardé en arrière. Il est certain que ce projet était nécessaire il y a vingt ans. Mais si l'on regarde vers l'avenir, je n'en suis pas si sûr. Il faut dresser une liste de priorités, et tout de suite. Je propose, à la tête de la liste, les conflits de travail, le transport, les impôts élevés et le coût élevé des intérêts. Y a-t-il une solution de rechange? Nous avons la base d'un bon programme d'assurance-récolte, mis en œuvre par chacune des provinces de l'Ouest. J'aimerais bien mieux en ce

moment voir l'accent mis sur l'amélioration de ce programme.

Il nous faut un régime qui tienne compte des différences régionales à l'intérieur du territoire qui relève de la Commission canadienne du blé, différences comme le climat et le type du sol. Le bill C-41 traite de l'économie des Prairies dans son ensemble. L'un des dangers d'un système comme celui que préconise ce bill, c'est qu'il tend à isoler l'agriculteur du marché. C'est un autre obstacle qui le sépare des réalités du marché. Le gouvernement pourrait faire beaucoup plus pour la réalisation d'un accord international valable sur les céréales.

● (2150)

Il devrait y avoir moyen de réévaluer ce programme au bout de quatre ou cinq ans d'application. J'ai l'impression qu'il favorisera les producteurs dont la production sera en baisse mais n'apportera rien à ceux dont la production augmentera. On peut se demander si les ventes de ferme à ferme doivent être exclues. Qu'en sera-t-il des producteurs de grain de l'Est? Est-ce que cette mesure ne les concerne pas? Ne devraient-ils pas être traités de la même façon que les producteurs de l'Ouest? Qu'en est-il des céréales fourragères utilisées à la ferme?

Si, comme je l'imagine, ce programme est fondé sur l'expérience des 25 dernières années, nous pouvons certainement nous attendre à des améliorations dans les 25 années à venir. J'ai donc de forts doutes sur la base actuarielle sur laquelle on s'est fondé, surtout sachant que les deux facteurs clés sont la mère nature et la population.

J'espère que l'administration de ce bill fera l'objet d'un traitement à part, qu'elle constituera un tout séparé qui ne relèvera absolument pas du ministère de l'Agriculture. Ce bill aura au moins un résultat: ce sera une parfaite fausse piste qui fournira au gouvernement un dérivatif à la tension dans le domaine des transports et des céréales. Les agriculteurs passeront leur temps à essayer de s'y retrouver.

Les exportations de grain sont actuellement à leur plus bas niveau depuis cinq ans. Peut-être un seul producteur sur 1,000 comprendra le programme de stabilisation. Le parlement ne devrait pas en précipiter l'adoption. Pour autant que je sache, les producteurs n'ont fait aucune pression pour le faire adopter. Il semble y avoir de nombreux problèmes urgents qui accablent l'industrie céréalière. J'aimerais en mentionner quelques-uns: le transport des céréales, l'abandon de lignes ferroviaires, le besoin d'améliorer les installations à Churchill et sur la côte du Pacifique, la nécessité d'établir un système de paiements en fonction de la teneur en protéines, la nécessité de mettre au point un blé blanc tendre aux fins de l'exportation, le besoin d'un programme gouvernemental d'entreposage des céréales, le besoin d'allègements fiscaux, la prolifération des problèmes et des conflits ouvriers, l'importance de mettre au point un produit chimique efficace pour l'élimination des insectes et de la folle avoine...

M. Alexander: Bravo!

M. Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Il faut prendre des mesures pour endiguer l'exode rural. Le gouvernement devrait certainement songer à se servir du régime fiscal à cette fin. Étant donné toutes les erreurs de jugement qu'on a commises à propos de l'industrie céréalière de l'Ouest, le gouvernement devrait certainement faire beaucoup de recherches à ce sujet.

Il serait peut-être fort utile de stabiliser les prix d'autres produits, mais je doute fort qu'il soit nécessaire de stabili-